



## Police de la ville de Neuchâtel

6, Faubourg de l'Hôpital  
Case postale 2813  
2001 Neuchâtel CH  
Tf : +41 32 722 22 22  
Fax : + 41 32 722 22 29  
[police.locale@ne.ch](mailto:police.locale@ne.ch)

# Police secours



## HISTORIQUE

**Au lendemain des événements de 1856**, où les royalistes tentèrent de rétablir la monarchie, le Grand Conseil impose à la commune bourgeoise de Neuchâtel la création d'une municipalité ; naissent alors le Conseil Général et le Conseil municipal.

La première préoccupation de la nouvelle municipalité est de créer une **garde municipale**, qui deviendra, quelque cent ans plus tard, **le Corps de police de la Ville de Neuchâtel**.

Alexandre DUMAS, conscient à l'époque que Neuchâtel est en pleine expansion du point de vue social et économique, considère qu'il faut, pour cette ville, une garde municipale pour maintenir l'ordre et la sécurité. Ces personnes effectuent alors trois métiers en un, c'est-à-dire : pompier et ambulancier à 70% et policier le reste du temps.

**Le 24 octobre 1990**, un processus de restructuration du Service de la police est effectué. Depuis, le Service de police fonctionne dans sa nouvelle formule, c'est-à-dire uniquement dans l'exécution des tâches policières.



**Police de la ville de Neuchâtel**

6, Faubourg de l'Hôpital  
Case postale 2813  
2001 Neuchâtel CH  
Tf : +41 32 722 22 22  
Fax : + 41 32 722 22 29  
[police.locale@ne.ch](mailto:police.locale@ne.ch)

## Nouvelle organisation au 1er janvier 06 « Police secours »

**Au 1er janvier 2006**, une nouvelle organisation de police a été mise en place sur le territoire cantonal. Il s'agit du projet de police 2006. Dans ce projet, 28 collaborateurs des brigades d'intervention de la police de la Ville composent une entité « Police secours ». Dans ce cadre, 2 patrouilles mixtes d'un gendarme et d'un policier interviennent en priorité, et une patrouille de deux policiers de la Ville se tient en réserve. Ce sont donc au minimum 6 hommes qui sont à disposition 24 h sur 24 heures.

### Dans ce cadre « Police 2006 », poursuit les objectifs suivants :

- **Améliorer l'intervention « police-secours »** par une meilleure collaboration entre les différents corps sous l'égide de la police cantonale.
- **Définir les missions de proximité** au niveau urbain.
- **Améliorer la capacité de conduite** des opérations à partir d'une centrale unique transformée en centrale d'engagement.
- **Améliorer la transmission d'information** entre les différents corps.
- **Analyser le coût global** de la sécurité publique et identifier les zones d'économie.
- **Unifier la formation** des collaborateurs pour gagner en polyvalence.
- **Améliorer les prestations** orientées clients (guichet unique).



**Police de la ville de Neuchâtel**

6, Faubourg de l'Hôpital  
Case postale 2813  
2001 Neuchâtel CH  
Tf : +41 32 722 22 22  
Fax : + 41 32 722 22 29  
[police.locale@ne.ch](mailto:police.locale@ne.ch)

## Nouvelle organisation au 1er janvier 06 « Police secours »

**Police-secours regroupe les interventions de la police qui visent à répondre aussi rapidement que possible à des situations où des vies et des biens sont menacés.** Cette mission doit être exécutée sous la conduite d'une seule entité, en l'occurrence la police cantonale, car elle doit, d'une part avoir une vision globale et centralisée pour engager de manière appropriée les forces en présence et d'autre part, être la seule à disposer de l'ensemble des moyens d'investigation et de contrainte.

De cette manière, les doublons parfois observés lors d'intervention dans les villes sont désormais évités. Les temps d'intervention prévus en zone urbaine sont **+/- 5 minutes dans les villes** et +/- 15 minutes en agglomération, 24h/24h. A terme, la police de la Ville de Neuchâtel mettra à disposition une patrouille qui agira en pleine autonomie sous la conduite de la police cantonale.

Lorsque les missions principales de police-secours sont terminées, et en attendant une autre intervention d'urgence, des **missions intercalaires**, planifiées, sont exécutées dans les règles de l'art. Elles ne peuvent concerner que des missions de prévention. Chaque mission intercalaire doit avoir un objectif connu de celui qui l'exécute, et cet objectif doit être contrôlable et contrôlé.



## Police de la ville de Neuchâtel

6, Faubourg de l'Hôpital  
Case postale 2813  
2001 Neuchâtel CH  
Tf : +41 32 722 22 22  
Fax : + 41 32 722 22 29  
[police.locale@ne.ch](mailto:police.locale@ne.ch)

# Police secours

## Véhicules et équipement



3 véhicules pour les interventions et les patrouilles de prévention.



Equipement  
de base du  
personnel  
des brigades



Matériel d'un véhicule des brigades



2 fourgons et 3 voitures pour les patrouilles de prévention.



## Police de la ville de Neuchâtel

6, Faubourg de l'Hôpital  
Case postale 2813  
2001 Neuchâtel CH  
Tf : +41 32 722 22 22  
Fax : + 41 32 722 22 29  
[police.locale@ne.ch](mailto:police.locale@ne.ch)

# Police secours

Le personnel travaille étroitement avec les autres services de la police de la Ville, ainsi qu'avec le personnel de la police cantonale, mais aussi des polices des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle.



DOUANE



Police cantonale



SIS



Police des étrangers



Administration communale



Partenaires internes à la police de la Ville



Administration cantonale



Hôpitaux et médecins



Tribunaux



**Police de la ville de Neuchâtel**  
6, Faubourg de l'Hôpital  
Case postale 2813  
2001 Neuchâtel CH  
Tf : +41 32 722 22 22  
Fax : + 41 32 722 22 29  
[police.locale@ne.ch](mailto:police.locale@ne.ch)

## Police secours

### Intervenir en urgence

On entend par interventions urgentes, **tous déplacements où le feu bleu et la sirène doivent être utilisés**. Celles-ci concernent toutes les alarmes qui sont reliées directement à la centrale unique de la police cantonale « CET ». Les appels sur le 117 (Police - appels urgents), sont transmis par la « CET » directement aux patrouilles de police secours qui donnent suite immédiatement.

**Les actes de violences conjugales** nécessitent une grande attention de notre personnel et sont très complexes dans leur gestion.

**Les différends sur rue ou dans des lieux publics** nécessitent également une intervention rapide de nos services. En effet, il est important de se trouver le plus rapidement possible sur place afin d'éviter que la situation ne s'aggrave.

Il n'y a jamais une journée identique pour le policier affecté à police-secours. C'est au moment où l'on s'y attend le moins que l'événement survient. Dans ce cadre, il reste important **d'être toujours prêt**.





**Police de la ville de Neuchâtel**  
6, Faubourg de l'Hôpital  
Case postale 2813  
2001 Neuchâtel CH  
Tf : +41 32 722 22 22  
Fax : + 41 32 722 22 29  
[police.locale@ne.ch](mailto:police.locale@ne.ch)

## Police secours

### Missions secondaires «sécurité»

Lorsque le personnel de police-secours n'est pas engagé dans le cadre d'interventions urgentes de police, celui-ci est présent dans les secteurs à risques dans le but de prévenir les infractions et les délits. De jour comme de nuit, les policiers sont dans le terrain, c'est-à-dire en ville. Ils se déplacent aussi bien à pied qu'en voiture. **60% du temps du personnel doit être passé à l'extérieur des locaux.** Cet objectif est prioritaire.

Dans ce contexte, les policiers procèdent aux recherches des personnes et des véhicules qui nous sont signalés. Ils sont aussi très actifs dans la lutte contre les stupéfiants.



### Missions secondaires «circulation»

Dans le cadre de la prévention des accidents, le personnel a comme mission secondaire le contrôle des véhicules en mouvement. Ainsi, il contrôle l'état des conducteurs et l'équipement des véhicules. Le policier intervient et prend les premières mesures lors d'accidents de la circulation nécessitant la sécurisation des lieux, ou une déviation du trafic, ou traite l'accident en question.

